

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BOTANIQUE
DE LYON

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

SECONDE SÉRIE

IV

1886



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, rue de la République, 65.

1886

BIBLIOGRAPHIE

Atlas des Champignons comestibles et vénéneux de la France et des pays circonvoisins, dessinés par Ch. RICHON et décrits par Ern. ROZE. Paris, Oct. DOIN.

Dans un des Bulletins de l'année 1886 (p. 142-147) nous avons fait ressortir l'utilité de l'ouvrage dont le titre est mis en tête du présent compte-rendu. Nous avons expliqué que l'étude des Champignons ne peut être entreprise avec profit sans le secours de livres où les descriptions sont accompagnées de dessins exacts. Nous ne voulons pas répéter ce que nous avons déjà dit relativement à l'importance, au point de vue de l'hygiène, de l'étude des Champignons comestibles et vénéneux. Nous nous bornons seulement à annoncer à nos lecteurs la publication récente des fascicules 3, 4 et 5 contenant les *Psalliota*, *Pholiota*, *Stropharia*, *Cortinarius*, *Hypholoma*, *Tricholoma*, *Entoloma*, *Hebeloma*, *Pluteus*, *Inocybe*, *Clitocybe*, *Clitopilus*, *Lactarius* et le tableau des *Russula*, lesquels seront décrits dans le fascicule suivant. 40 planches admirablement dessinées et coloriées représentent les espèces décrites dans les fascicules 1 à 5.

L'ouvrage de MM. Richon et Roze ne nous a pas seulement séduit par l'utilité même du sujet qui y est traité, par la beauté des planches, par l'exactitude des descriptions et par les renseignements nouveaux qu'il apporte à l'histoire intéressante de la Mycétologie, il nous a encore procuré une indicible satisfaction, parce que nous y avons trouvé l'application de l'un des principes d'onomastique exposés dans nos opuscules sur la nomenclature botanique et zoologique (1).

Contrairement aux décisions du Congrès international de Bologne, confirmées et approuvées par M. Alph. de Candolle (2),

(1) Réforme de la nomenclature botanique, 1880. — Nouvelles remarques sur la nomenclature botanique, 1881. — Origines des sciences naturelles, 1882. — Quel est l'inventeur de la nomenclature binaire, 1883. — Le procès de la nomenclature botanique et zoologique, 1886. — Paris, J.-B. Baillièrè.

(2) « Le nom attribué à chaque *genre* et à chaque *espèce* est celui sous lequel ils ont été le plus anciennement désignés. L'antériorité ne remonte pas au-delà de Linné, X^e édition du *Systema naturae* ». — Paragr. 5 des décisions du Congrès de Bologne, 1881.

« Le principe essentiel de la nomenclature est la *fixité* des noms. » — Art. 3 des lois de la nomencl. botan., II^e édition par M. Alph. de Candolle, 1883.

M. Roze adopte pour chaque espèce la désignation qui lui paraît la meilleure et relègue les autres dans le paragraphe de la synonymie, où se trouvent énumérés les noms employés par Ch. de l'Ecluse (Clusius), G. Bauhin, Vaillant, Micheli, Linné, Bulliard, Paulet, Lèveillé, Aug. Pyr. de Candolle et autres anciens mycétologues. La nomenclature adoptée par M. Roze est un mélange éclectique des noms dont se sont servis Persoon, Fries, Gillet, et surtout Quélet. On sait que M. Quélet a publié il y a quelques mois un Manuel des Champignons, ou *Enchiridion Fungorum*, dans lequel il a complètement, et presque toujours d'une manière fort heureuse, bouleversé la nomenclature mycétologique. Pendant que nous nous évertuons vainement à démontrer aux naturalistes que le langage doit se perfectionner à mesure des progrès de la science, MM. Quélet et Roze, mille fois plus habiles que nous, agissent ; devant ceux qui nient le mouvement, ils marchent. Leurs livres sont ou seront dans les mains de toutes les personnes s'occupant de l'étude des Champignons et, bien mieux que nos inutiles conseils, dégoûteront les botanistes de la funeste doctrine de la *fixité des noms*, qu'on essaie de leur inculquer, en dépit des enseignements de l'histoire et de la raison.

Parmi les modifications apportées à la nomenclature des Champignons, il en est une contre laquelle ne sauraient prévaloir les décisions des Congrès et des législateurs isolés, c'est la distribution des espèces en genres nettement définis. Tournefort disait à bon droit que la détermination des genres est la partie essentielle de la classification des êtres vivants. Or, si l'on examine le *Nomenclator Fungorum* publié en 1862 par Streinz, on voit qu'à une époque peu éloignée de nous le genre *Agaricus* ne comprenait pas moins de 1,500 espèces.

L'agglomération d'un si grand nombre de formes sous une même désignation générique avait trop d'inconvénients pour subsister. Aussi Fries obtint-il l'assentiment unanime des mycétologues lorsqu'il proposa de subdiviser ce genre trop vaste en plusieurs autres dont les noms sont bien connus. Néanmoins, il conserva un assez grand nombre d'espèces dans le genre *Agaricus* et il pensa qu'il suffirait de répartir ces espèces en sections. On ne tarda pas à reconnaître que les titres de sections ne frappent pas autant l'esprit que les coupes génériques, et maintenant la plupart des mycétologues n'hésitent pas à

élever au rang de genre presque toutes les sections établies par l'éminent botaniste d'Upsal. C'est ce qu'ont fait en France MM. Gillet, Quélet et Roze.

La superstition du nom *princeps* est donc déjà à moitié détruite ; elle serait complètement renversée si, en ce qui concerne les épithètes spécifiques, les auteurs de traités de Mycétologie ne craignaient d'effrayer leurs lecteurs en changeant les noms vicieux. Ils n'auraient pas ce scrupule s'ils considéraient que les élèves acceptent toujours docilement l'enseignement des maîtres, sous la forme, bonne ou mauvaise, qu'il plaît à ceux-ci de choisir.

S'il en est ainsi, pourquoi les maîtres ne choisiraient-ils pas toujours la forme la meilleure ?

La place nous manque pour examiner ici, comme il conviendrait, la nomenclature des Champignons. Toutefois, nous croyons devoir constater qu'elle est beaucoup moins défectueuse que celle des autres classes de végétaux. Ainsi, sur 12,547 noms spécifiques de Champignons énumérés dans le *Nomenclator Fungorum* de Streinz, nous en avons trouvé :

11,579 formés d'une épithète expressive, soit	92,28	sur cent
745 tirés d'un nom d'homme, soit.	5,93	—
44 tirés d'une indication géographique	0,35	—
Pour les noms d'Algues, les rapports sont :		
Epithètes expressives.	76,60	sur cent
Noms d'hommes	15,95	—
Noms géographiques.	7,13	—

Sur 127 noms énumérés dans les cinq fascicules publiés jusqu'à ce jour par MM. Richon et Roze, nous ne trouvons que cinq noms spécifiques tirés d'un nom d'homme ; ce sont : *Lepiota Badhami*, *Tricholoma Georgii*, *Psalliota Vaillantii*, *Ps. Bernardi*, *P. Richonii*.

Noblesse oblige ! Aussi prenons-nous la liberté de rappeler aux mycétologues le sage précepte de la *Philosophia botanica* : « L'épithète spécifique n'est bonne que si elle exprime un caractère organique différentiel. Par conséquent, elle ne doit jamais être tirée d'un nom de lieu, d'un nom d'homme, ni de l'emploi industriel et médicinal. »

D^r ST-L.

Le Secrétaire général, Gérant, O. MEYRAN.

Lyon, Association typographique, rue de la Barre, 12. — F. PLAN, directeur.